

Séance du 14 décembre 2020

Dotations communales

Les édiles ont approuvé les dotations suivantes pour l'exercice 2021 : 4.005.218,87 € pour la zone de police Nivelles-Genappe, 6.095.664,08 € pour le CPAS et 1.176.199,45 € pour la zone de secours BW.

RCA Sports

Les responsables de la Régie communale autonome des Sports ont présenté le plan d'entreprise 2021-2025, comme l'exige le Code de démocratie locale et de la décentralisation. Approuvé par 14 Pour et 9 abstentions, il sera soumis aux autorités de tutelle.

Rénovation de voiries

Approbation des conditions et du mode de passation pour la rénovation de la rue des Brasseurs (216.223,98 € TVAC) et d'une partie de la rue du Mont Saint-Roch (153.504,28 € TVAC). L'Echevin Pascal RIGOT a précisé qu'une attention particulière sera apportée aux aménagements pour les déplacements en modes actifs (vélos, trottinettes et surtout piétons). Des subventions seront sollicitées en temps utiles.

Maison des Jeunes MJ Squad

La convention de location pour une occupation exclusive du Foyer des pensionnés (à proximité de l'église Saints-Jean et Nicolas) a été approuvée par l'assemblée. Aux questions de Gaëtan THIBAUT et d'Evelyne VANPEE (cdH) concernant les associations présentes, l'Echevine Isabelle BOURLEZ a expliqué que plusieurs pistes sont à l'étude pour qu'une solution soit trouvée dès janvier.

Résidence-services Nos Doubleûs

Répondant à une question de Véronique VANDEGOOR (DéFI), la Présidente du CPAS Colette DELMOTTE a démenti les rumeurs selon lesquelles il existerait des difficultés concernant les services dont peuvent bénéficier les habitants à la résidence voisine Nos Tayons.

Wallonie cyclable 2020

Le dossier de candidature à introduire auprès de la Région wallonne a été présenté par l'Echevin Pascal RIGOT. Il s'agit de pouvoir être commune-pilote promouvant une politique volontariste en faveur du vélo. Cela permettrait à la Ville de pouvoir bénéficier d'une subvention plafonnée à 750.000€, avec un taux d'intervention de la Région s'élevant à max. 80% des travaux subsidiables pour les aménagements ad hoc. Vu la taille de la ville, l'Echevin a insisté sur la nécessité d'un partage des voiries pour une cohabitation harmonieuse entre les conducteurs de véhicules et les utilisateurs de modes de déplacement actifs. A la question de Louison RENAULT, le Bourgmestre Pierre HUART a précisé que des box-vélos pourront être installés en certains endroits, sur base de l'analyse d'une prochaine Commission communale Vélos. Cet organe sera mis en place en collaboration avec le GRACQ avec une composition plus technique, à l'instar du Groupe circulation. Le Bourgmestre Pierre HUART a aussi affirmé la volonté du Collège communal de pouvoir disposer d'aménagements qui permettront aux plus jeunes - sensibilisés à la sécurité routière - de pouvoir se déplacer en sécurité dans l'entité.

Chemin de Fontaine-l'Evêque

La question du raccordement à l'eau courante de deux habitations se pose vu que les nappes phréatiques du lieu ne sont plus accessibles. Aux questions de Gaëtan THIBAUT, l'Echevin Pascal RIGOT a expliqué que le dossier est en cours, un expert étant désigné depuis quelques jours. Le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé qu'il s'agit de trouver une solution au regard de l'intérêt général.

Marché aux fleurs

A la question de Bernard DE RO (cdH), l'Echevin Benoît GIROUL a confirmé qu'au printemps, les maraîchers de la place E. de Lalieux accueilleront leurs clients sur la Grand-Place. Cela permettra d'y créer un nouveau pôle où les artisans locaux pourront proposer leurs produits.

SDF et personnes isolées

Gaëtan THIBAUT a interpellé l'assemblée à propos de l'accueil des personnes isolées durant l'hiver. La Présidente du CPAS Colette DELMOTTE a rappelé que le CPAS dispose de ressources pour les aider, pour peu qu'elles l'acceptent. Par ailleurs, il existe peu d'abris de nuit dans la province et les alternatives locales d'hébergement restent occupées. Pour l'instant, des solutions peuvent être trouvées grâce aux contacts du CPAS mais dans d'autres provinces.

Trottoirs à Baulers

Louison RENAULT a soulevé les problèmes que peuvent poser les voiries sans trottoirs dans le village. Le Bourgmestre Pierre HUART a répondu qu'il arrive que les habitants eux-mêmes ne souhaitent pas de changement, voulant sauvegarder le caractère rural des lieux. Les demandes qui sont envoyées au Collège communal sont soumises à la réflexion du Groupe Circulation. Un examen e.a. à propos des modes de déplacements actifs est alors effectué.

Site « Chantrenne »

Louison RENAULT a relayé la demande de riverains quant à l'évolution de l'assainissement du site. Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que le dossier est à l'enquête.

Hôtel Rifflart

Evelyne VANPEE a déploré le refus délivré par la Région wallonne pour le permis d'urbanisme sollicité par un promoteur en vue d'y construire un complexe hôtelier. Le Bourgmestre Pierre HUART a souligné la volonté du Collège communal qu'un tel projet puisse voir le jour en centre-ville et à cet endroit idéalement situé au regard des autres fonctions toutes proches (cinéma, Waux-hall, etc ...).